



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU PAYS DE MONTBELIARD**

FFSA

2ème Rallye VHC- Classic du Pays de Montbéliard

5/6 octobre 2018

Date de
réception

N° de COURSE

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter à l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 15% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 30 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Demande d'engagement			Nom propriétaire
	Pilote	Co-Pilote	
Nom			Marque
Prénom			Modèle
Adresse			Cylindrée exacte
CP/Ville			Groupe et Classe
Date de naissance			
Lieu de naissance			N° Passeport
Tél/Portable			Fiche homologation
Email			Année de construction
N° Licence			Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient que les renseignements portés sur la demande d'engagement sont exacts. Ne pas omettre de faire établir une autorisation par le propriétaire du véhicule lorsque celui ci ne vous appartient pas
Nom ASA			
Code ASA			
Permis n°			
Préfecture de			Fait à:
Délivré le			Le:
Signatures			Ci-joint la somme de 275 € Tarif pour les équipages avec publicité facultative 550 € Tarif pour les équipages sans publicité facultative Chèque à l'ordre de l'ASA PM A retourner avant le 28 septembre 2018 à minuit, cachet de la poste faisant foi à : Mme HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE
Visa Technique	Visa Administratif	Mode de règlement	
		Espèces : Chèque :	